

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|------------|---|
| DL2023-078 | Opération de Revitalisation du Territoire – Avenant de la Convention ORT avec l'Etat, le Département et les 6 communes ORT |
|------------|---|

Le 24 janvier 2020, la Commune de Rives-en-Seine a signé avec l'Etat, Caux Seine agglo et cinq autres communes ORT du territoire (Bolbec, Gruchet-le-Valasse, Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine et Terres-de-Caux) une convention « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). Cette convention ambitionne la mise en œuvre d'un projet de stratégie globale de territoire sur six ans, destiné à améliorer l'attractivité des communes en traitant notamment de l'adaptation des logements et de locaux commerciaux, de valoriser l'artisanat local ou encore de prioriser la réhabilitation des friches urbaines dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension en cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Etat et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux

Début 2023, l'Etat demande que la convention-cadre de l'ORT soit complétée pour intégrer les ajustements suivants :

- La durée de la convention ORT prorogée jusqu'au 31 décembre 2026 pour apporter une cohérence avec le programme Petites Villes de Demain ;
- L'engagement du Département de Seine Maritime comme signataire de la convention ORT ;
- La mise à jour des actions inscrites dans la convention ;
- La définition des périmètres (continus ou discontinus) relatifs à la stratégie territoriale entre le périmètre de Caux Seine aggro et les secteurs d'interventions des six communes (les centres-villes).

Cette stratégie de revitalisation est formalisée par des fiches actions opérationnelles, suivies par un comité technique et un comité de pilotage avec les partenaires.

La Communes de Rives-en-Seine inscrit 5 fiches actions :

- La requalification du site Fiducial
- La requalification des espaces publics de centre-bourg (Parcelle AB 104, Square de la Planquette et la rue des Tanneurs)
- La rénovation de l'Eglise Notre-Dame
- L'ORFO (Opération de Ravalement de Façade Obligatoire)
- L'acquisition de l'ex future gendarmerie

Il est proposé un avenant à la convention-cadre ORT pour mettre à jour les éléments précédemment cités sans remettre les effets et le déroulé des actions engagées.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi ELAN et notamment l'article 157,
Vu la délibération DL 2019-080 du conseil municipal de la commune de Rives-en-Seine portant sur la mise en œuvre de l'ORT,

- D'approuver les termes de l'avenant de la convention.
- De l'autoriser, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet